



AVIS AUX CERCLES 2026 / N°09

DP/EL - Bruxelles, le 27 mars 2026

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1 Organisations 2026 - Attributions
- 1.2 Organisations 2026 – Appel à candidature
- 1.3 GEFA – conférence le 20/04/2026
- 1.4 Accès Pistes d'athlétisme de Louvain-la-Neuve
- 1.5 Formation Juge Photofinish - Stage

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1 Organisations 2026 - Attributions

- 14 mai 2026 : CB 100 km TC et Masters : Steenwerck (FRA)
- 6 juin 2026 : CB 10.000m TC – uniquement championnat TC : CSDY

1.2 Organisations 2026 – Appel à candidature

Un appel à candidature est lancé pour le C.B. 10.000m Masters – date au choix (hors championnats comportant des épreuves Masters).

Les cercles désireux d'organiser ce championnat sont priés de rentrer le courrier de demande d'organisation dûment signé(s) auprès de la LBFA par voie postale ou via email, **UNIQUEMENT** à l'adresse info@lbfa.be **pour le 9/04/2026** au plus tard.

1.3 GEFA – conférence le 20/04/2026

Le GEFA vous convie à la conférence « Comment optimiser les paramètres de départ en starting block ? » le lundi 20 avril 2026 à 18h30 à Louvain-la-Neuve.

Voir toutes les informations en annexe – également disponibles sur notre site internet www.lbfa.be

1.4 Accès Pistes d'athlétisme de Louvain-la-Neuve

Pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2026, la LBFA ne gère plus les accès à la piste indoor de Louvain-la-Neuve.

L'accès payant aux pistes (intérieure et extérieure) doit être réglé à la réception du Centre Sportif du Blocry (Place des Sports 1, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve), avant toute utilisation des installations.

1.5 Formation Juge Photofinish - Stage

La formations de juge de photofinish du 7/03/2026 a permis de donner les bases théoriques à une vingtaine de candidats. Ces candidats doivent réaliser une formation pratique. Ils seront dès lors convoqués plusieurs fois (via les désignateurs) en doublure avec un formateur durant les prochaines saisons pour valider leurs apprentissages.

Un défraiement par le club organisateur en tant qu'officiel stagiaire est à prévoir pour ces candidats (uniquement la prestation et catering). La CFO recommande au club d'affiliation des candidats et aux candidats de se concerter au sujet d'une prise en charge éventuelle des frais de déplacement du candidat par son club d'affiliation.

Le défraiement du formateur (se déplaçant dans le club d'un candidat) sera pris en charge par le club qui l'accueille selon le barème de défraiement classique (prestation et déplacement).